DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU COLONEL JACQUES PIERRE ET RUE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ENEDIS

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1: A partir du mardi 19 avril 2022, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau ENEDIS,

- la circulation sera modifiée en fonction des nécessités du chantier rue du Colonel Jacques Pierre et rue Antoine de Saint-Exupéry.
- <u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 avril 2022

Le Maire

David VALENCE